Epidémie de Covid-19 Port de la surblouse de protection

Version 1 – 8 avril 2020

HORS SITUATION DE PENURIE

La surblouse est destinée à protéger la tenue du soignant lors des contacts avec les patients et leur environnement proche. Elle est à usage unique (UU) et doit être retirée et éliminée à la fin de toute séquence de soins auprès d'un patient. Si le soin est souillant ou mouillant, un tablier plastique est ajouté.

EN PERIODE DE PENURIE DE SURBLOUSE

Pour faire face à la pénurie, le choix d'une alternative doit reposer sur les échanges entre l'équipe opérationnelle d'hygiène et les équipes soignantes du service concerné, en tenant compte du type de services (réanimation, médecine, SSR...), des patients et des gestes à risque et des alternatives disponibles.

Risques à prendre en compte :

- **Absence de surblouse** : risque de contamination de la tenue du soignant quand il est au contact du patient ou de son environnement proche → Risque de transmission des micro-organismes au soignant, puis par son intermédiaire aux autres patients et aux autres soignants
- Garder une surblouse en continu pour plusieurs patients : risque de contamination de cette surblouse si contact rapproché avec le patient → risque de transmission des micro-organismes aux autres patients et aux autres soignants
- Conserver une surblouse accrochée à une patère dans la chambre, pour la réutiliser par plusieurs soins : risque de contamination de la tenue des soignants (surtout lors de l'habillage) → risque de transmission des microorganismes aux soignants

Les alternatives à la surblouse à UU sont :

- Une blouse ou une surblouse en tissu à manches longues (à traiter en lingerie par lavage à 60°C pendant 30 minutes) ;
- Une chemise en tissu, habituellement destinée au patient (à traiter en lingerie par lavage à 60°C pendant 30 minutes);
- Une surblouse habituellement à UU, lavée à 60°C pendant 30 minutes* (sous réserve de conservation de son intégrité) ;
- Un tablier plastique à UU, éventuellement complété par des protèges avant-bras ou manchons à UU.

Il est possible, et recommandé en période de pénurie :

- De conserver la surblouse à manches longues, à UU ou en tissu, par le même soignant pour plusieurs patients COVID-19, à condition que l'intégrité de la surblouse soit maintenue, et qu'un tablier à UU soit ajouté pour tous les soins qui nécessitent un contact rapproché avec le patient.
- D'utiliser un tablier plastique à UU sans surblouse, avec friction des mains et des avant- bras avec une solution hydroalcoolique.

Autre alternative :

Conserver la blouse ou surblouse à manches longues accrochée à une patère dans la chambre du patient : elle doit être repliée face externe contre face externe et changée toutes les 12 heures. Elle doit être accrochée à distance du patient. Les soignants doivent être formés pour limiter le risque de contamination lors de l'habillage et déshabillage.

RECOMMANDATIONS

- La surblouse est changée dès lors qu'elle est souillée par des liquides biologiques.
- La surblouse ne doit pas être portée en dehors de la zone de soins : salle de détente, cafétéria, vestiaires ...



DANS TOUTES LES SITUATIONS

- Réaliser une FHA des mains avant de mettre la surblouse et après le retrait
- Désinfection des mains par friction hydro-alcoolique, avant et après chaque contact avec un patient
- Eviter de se toucher le visage pendant la prise en charge du patient.
- Port de lunettes ou visière pour tout soin avec risque de projection oculaire de liquides biologiques
- Port de gants pour tout risque de contact avec des liquides biologiques et FHA dès le retrait des gants

*NB : Pour le lavage et la réutilisation des surblouses à UU, chaque établissement de santé doit se conformer au processus diffusé par la lingerie : possibilité de récupérer des surblouses, circuit, intégrité des surblouses et des lanières, ...

REFERENCE

Avis du 5 avril 2020 de la Société Française d'Hygiène Hospitalière relatif à la réutilisation des surblouses pour la prise en charge des patients COVID-19 dans un contexte de pénurie nationale.

REDACTION	VALIDATION	APPROBATION
Sandra FOURNIER	Dr. FOURNIER Sandra	Christine GUERI
Valérie SOUYRI	Service de Prévention du Risque	Directrice département Qualité Partenariat Patient-
Service de Prévention du Risque Infectieux-Siège	Infectieux-Siège APHP	Siège APHP
APHP	Signature sur l'original papier	Signature sur l'original papier
Signature sur l'original papier		
	Date de validation : 8 avril 2020	Date d'approbation : 8 avril 2020
Date de rédaction : 8 avril 2020		
Destinataires :	Equipes Opérationnelles d'Hygiène, Directeurs Qualité	

